

## Commune de Piégut

Séance du vendredi 23 février 2024

Membres en  
exercice : 8

Date de la convocation: 15/02/2024

Présents : 6

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, Maire*

Votants: 7

Pour: 6

**Présents :** Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marie-José FINIELS, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA

Contre: 0

Abstentions: 1

**Représentés:** Laurence TERRAS par Marec BRANDI

**Excusés:**

**Absents:** Jeremy KALA

**Secrétaire de séance:** Jérémie BARANOWSKI

D\_2024\_001

### Objet : Chaudière communale - choix du prestataire et plan de financement

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint Jérémie BARANOWSKI informe le conseil municipal que trois entreprises locales ont réalisé des devis concernant le changement de la chaudière à fioul communale par une chaudière à pellets (D\_2023\_060) :

- Entreprise AILLIAUD.
- Entreprise PASCUITO.
- Entreprise THERMAGED.

Madame le Maire Adèle KUENTZ soumet aux élus le choix de l'entreprise qui interviendra sur la commune et propose le plan de financement suivant (annule et remplace la D\_2023\_073):

Montant des travaux hors taxe :	37 439,00 € HT
Subventions ADEME + REGION demandées- 80% du HT :	29 951,20 € HT
Reste à la charge de la commune - 20% du HT (plus la TVA) :	7 487,80 € HT + la TVA

**Le conseil Municipal, à 6 voix pour et 1 abstention :**

- Décide de choisir l'entreprise PASCUITO située à Sisteron.
- Décide de présenter le dossier de demande de subventions auprès de la REGION et de l'ADEME.
- Approuve le plan de financement établi avec les devis reçus.
- Autorise madame le Maire à signer tout document nécessaire à la dépose de ce dossier de demande de subventions auprès des institutions mentionnées ci-dessus.

Jérémie BARANOWSKI  
Secrétaire de séance



Fait et délibéré à Piégut  
les jours mois et an que dessus  
le maire,  
Adèle KUENTZ



République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## Commune de Piégut

Séance du vendredi 23 février 2024

RF Sous Préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2024 004-210401501-20240223-D_2024_002-DE

Membres en  
exercice : 8

Date de la convocation: 15/02/2024

Présents : 6

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, Maire*

Votants: 7

Pour: 4

**Présents :** Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marie-José FINIELS, Marc BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA

Contre: 0

Abstentions: 3

**Représentés:** Laurence TERRAS par Marc BRANDI

**Excusés:**

**Absents:** Jeremy KALA

**Secrétaire de séance:** Jérémie BARANOWSKI

D\_2024\_002

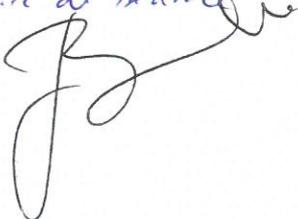
### Objet : Fondation du Patrimoine - adhésion

Madame le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que la commune de Piégut a reçu dernièrement un bulletin de proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine. Le coût annuel de cette adhésion serait de 100€.

Cette Fondation a pour objectif de sauvegarder et protéger le patrimoine, qu'il soit modeste ou précieux.

Madame le Maire soumet au vote l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à 4 voix pour et 3 abstentions, d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.**

Jérémie BARANOWSKI  
Secrétaire de séance  


Fait et délibéré à Piégut  
les jours mois et an que dessus  
le maire,  
Adèle KUENTZ



## Commune de Piégut

Séance du vendredi 23 février 2024



Membres en  
exercice : 8

Date de la convocation: 15/02/2024

Présents : 6

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, Maire*

Votants: 7

Pour: 6

**Présents :** Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marie-José FINIELS, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA

Contre: 1

Abstentions: 0

**Représentés:** Laurence TERRAS par Marec BRANDI

**Excusés:**

**Absents:** Jeremy KALA

**Secrétaire de séance:** Jérémie BARANOWSKI

D\_2024\_003

### **Objet : Certification de la gestion durable de la forêt de Piégut - PEFC 2024**

Madame le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que la commune de Piégut est adhérente au PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) depuis 2006. Il s'agit d'un label qualité concernant la gestion durable de nos forêts.

L'adhésion au PEFC est indispensable si la commune souhaite bénéficier de subventions en lien avec sa gestion forestière, notamment pour la création de nouvelles pistes forestières.

La reconduction du contrat se fait pour une durée de 5 ans. Le coût de cette adhésion pour 2024-2029 serait de 545.44€ environ.

**Après avoir pris connaissance des informations et pièces relatives aux modalités d'engagement au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC), et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 6 voix pour et une voix contre :**

- **D'adhérer, pour l'ensemble des forêts que la commune de Piégut possède en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une période de 5 ans ;**
- **Pour cela de s'engager à respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt communale les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) ;**
- **D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que la commune conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) en vigueur ;**
- **De mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;**
- **D'accepter que la participation de la commune au système PEFC soit rendue publique ;**
- **De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;**
- **D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) sur lesquelles la commune s'est engagée pourront être modifiés ;**

- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC
- De désigner Madame Adèle KUENTZ intervenant en qualité de maire pour accomplir les formalités nécessaires à cet engagement et signer les différents formulaires d'engagement.

RF  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Centre de légalité  
Date de réception de l'AR: 27/02/2024  
004\*210401501\*20240223-D\_2024\_003-DE

Jeani BAKANOWSKI  
Secrétaire de mairie  




Fait et délibéré à Piégut  
les jours mois et an que dessus  
le maire,  
Adèle KUENTZ



République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## Commune de Piégut

Séance du vendredi 23 février 2024



Membres en  
exercice : 8

Date de la convocation: 15/02/2024

Présents : 6

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, Maire*

Votants: 7

Pour: 6

**Présents :** Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marie-José FINIELS, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA

Contre: 0

Abstentions: 1

**Représentés:** Laurence TERRAS par Marec BRANDI

**Excusés:**

**Absents:** Jeremy KALA

**Secrétaire de séance:** Jérémie BARANOWSKI

D\_2024\_004

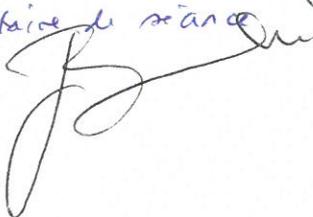
### **Objet : Forêt-bois: entretien des pistes forestières - proposition ONF 2024**

Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle au conseil municipal que chaque année l'ONF fait des propositions de travaux à réaliser dans la forêt communale, propositions que la commune peut choisir de suivre ou pas. Les travaux se faisant régulièrement, la forêt communale est à ce jour bien entretenue. Pour 2024, l'ONF suggère de réaliser l'entretien d'une piste forestière montant vers la crête de la Colle. Le coût de ces travaux qui ne relèvent pas d'une urgence et qui seraient réalisés par une entreprise extérieure, serait d'environ 7000€ HT.

Madame le Maire soumet au vote la réalisation des travaux proposés par l'ONF pour l'année 2024.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à 6 voix contre et 1 abstention, de ne pas réaliser les travaux proposés par l'ONF pour l'année 2024.**

Jérémie BARANOWSKI  
Secrétaire de séance



Fait et délibéré à Piégut  
les jours mois et an que dessus  
le maire,  
Adèle KUENTZ



## Commune de Piégut

Séance du vendredi 23 février 2024



Membres en  
exercice : 8

Date de la convocation: 15/02/2024

Présents : 6

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, Maire*

Votants: 7

Pour: 7

**Présents :** Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marie-José FINIELS, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA

Contre: 0

Abstentions: 0

**Représentés:** Laurence TERRAS par Marec BRANDI

**Excusés:**

**Absents:** Jeremy KALA

**Secrétaire de séance:** Jérémie BARANOWSKI

D\_2024\_005

### **Objet : Projet pédagogique scolaire "savoir rouler à vélo" - demande subvention FUB**

Madame le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que la professeure des écoles de Piégut souhaite organiser au printemps 2024 la manifestation « savoir rouler à vélo ». L'objectif de celle-ci est d'apprendre aux élèves de primaire la conduite d'un deux roues en toute sécurité. L'association gapençaise Mobil'Idées serait alors sollicitée pour une durée de 10h00 d'apprentissage, réparties sur quatre demi-journées. Coût estimé : 1700€.

La FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette) peut financer cette manifestation à hauteur de 50% pour un plafond des dépenses de 1700€.

Seule la commune peut réaliser cette demande. Le reste à charge serait alors facturé à la Coopérative Scolaire, ce qui reviendrait à réaliser une opération blanche pour Piégut.

Madame le Maire Adèle KUENTZ soumet aux élus le plan de financement suivant :

Montant de l'intervention de Mobil'Idées :	1700.00€
Subvention demandée auprès de la FUB – 50% du montant :	850.00€
Reste à la charge de la commune – 50% du montant :	850.00€
Facturation à la Coopérative scolaire – 100% du reste à charge :	850.00€
Coût final pour la commune :	0.00€

Madame le Maire soumet au vote le plan de financement concernant la manifestation « Savoir rouler à vélo ».

**Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Décide de présenter le dossier de demande de subvention auprès de la FUB.
- Approuve le plan de financement établi.
- Autorise madame le Maire à signer tout document nécessaire à la dépose de ce dossier de demande de subvention auprès de l'institution mentionnée ci-dessus.

Jérémie BARANOWSKI  
Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Piégut  
les jours mois et an que dessus

MAIRIE 05130 PIEGUT Tél 04-92-54-15-14 et 09-77-74-57-29 Email : mairiedepiegut@orange.fr



Adèle Kuentz

[Signature]

Jerimi BANNAWSKI  
Secrétaire de mairie  
*[Signature]*

le maire,	RF
Adèle KUENTZ	Sous Préfecture de FORCALQUIER
	Contrôle de légalité
	Date de réception de l'AR: 27/02/2024
	004-210401501-20240223-D_2024_005-DE



République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## Commune de Piégut

Séance du vendredi 23 février 2024



Membres en  
exercice : 8

Date de la convocation: 15/02/2024

Présents : 6

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, Maire*

Votants: 7

Pour: 6

**Présents :** Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marie-José FINIELS, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA

Contre: 0

Abstentions: 1

**Représentés:** Laurence TERRAS par Marec BRANDI

**Excusés:**

**Absents:** Jeremy KALA

**Secrétaire de séance:** Jérémie BARANOWSKI

D\_2024\_006

### **Objet : Proposition d'acquisition d'une maison communale par ses locataires**

Madame le Maire Adèle KUENTZ informe les élus que la locataire occupant le bien immobilier communal situé au 24 rue des Auches, a demandé à la commune le 09 février 2024 si elle souhaitait mettre ce bien à la vente. Si tel était le cas, la locataire de ce bien ferait une proposition d'achat.

Madame le Maire soumet au vote la vente du bien immobilier communal situé au 24 rue des Auches.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à 6 voix contre et 1 abstention, de ne pas mettre à la vente le bien immobilier communal situé au 24 rue des Auches.**

Jérémie BARANOWSKI  
Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Piégut  
les jours mois et an que dessus  
le maire,  
Adèle KUENTZ

